

## **Annexe 502.3**

### **Marchés publics - Dispositions applicables aux entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle ou à qui une Partie a octroyé des droits exclusifs**

#### **Appendice A : Entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle**

La présente annexe vise les entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle ou les entités à qui une Partie a octroyé des droits exclusifs.

#### **TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

S.O.

#### **NOUVELLE-ÉCOSSE**

Art Gallery of Nova Scotia  
Halifax-Dartmouth Bridge Commission  
Highway 104 Western Alignment Corporation  
InNOVAcorp  
Nova Scotia Crop & Livestock Insurance Commission  
Nova Scotia Farm Loan Board  
Nova Scotia Film Development Corporation  
Nova Scotia Fisheries and Aquaculture Loan Board  
Nova Scotia Gaming Corporation  
Nova Scotia Harness Racing Inc.  
Nova Scotia Liquor Corporation  
Sydney Tar Ponds Agency  
Trade Centre Limited  
Waterfront Development Corporation

#### **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

PEI Liquor Control Commission  
Golf Links Prince Edward Island Inc.

#### **NOUVEAU-BRUNSWICK**

Société des alcools du Nouveau-Brunswick  
Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick

**QUÉBEC**

Centre de recherche industrielle du Québec  
Régie des installations olympiques  
Société des alcools du Québec  
Société des loteries du Québec  
Société du Centre des congrès de Québec  
Société du Palais des congrès de Montréal  
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
Société Innovatech du sud du Québec  
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches  
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)  
Société québécoise d'information juridique

**ONTARIO**

En vertu du Ministère du Développement économique et du Commerce :  
Ontario Lottery and Gaming Corporation  
Liquor Control Board of Ontario

En vertu du Ministère du Travail :  
Workplace Safety and Insurance Board

**MANITOBA**

Corporation manitobaine des loteries  
Société des alcools

**SASKATCHEWAN**

La présente liste comprend les entités liées et autres entités appartenant à ces entités ou contrôlées par elles (y compris les régimes de pension d'employés).

**Sociétés d'État relevant du Conseil du Trésor**

Saskatchewan Liquor and Gaming Authority

**Entreprises publiques (CIC Crowns)**

Crown Investments Corporation (CIC)  
Saskatchewan Water Corporation

**Conseils, commissions et autres organismes**

SPC Superannuation Board

**ALBERTA**

S.O.

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**

BC Assessment Authority  
BC Housing Management Commission  
BC Hydro and Power Authority  
BC Immigrant Investment Fund  
BC Investment Management Corporation  
BC Lottery Corporation  
BC Oil and Gas Commission  
BC Pavilion Corporation  
BC Pension Corporation  
BC Rail  
BC Transit  
BC Transmission Corporation  
BC Transportation Financing Authority  
Columbia Basin Trust  
Columbia Power Corporation  
Forest Innovation Investment Ltd  
Insurance Corporation of BC  
Knowledge Network  
Liquor Distribution Branch  
Nechako-Kitamaat Development Fund Authority  
Pacific Carbon Trust  
Partnerships BC  
Provincial Capital Commission  
Provincial Rental Housing Corporation  
Rapid Transit Project 2000 Ltd.  
Royal British Columbia Museum  
Transportation Investment Corporation

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

S.O.

**YUKON**

Lotteries Yukon  
Yukon Workers' Compensation, Health and Safety Board  
Yukon Arts Centre Corporation  
Yukon Housing Corporation  
Yukon Human Rights Commission  
Yukon Liquor Corporation

**CANADA**

Administration de pilotage de l'Atlantique <sup>1</sup>  
Administration de pilotage des Grands Lacs <sup>1</sup>  
Administration de pilotage des Laurentides <sup>1</sup>  
Administration de pilotage du Pacifique <sup>1</sup>  
Banque de développement du Canada  
Centre de recherches pour le développement international  
Commission canadienne du lait  
Commission canadienne du tourisme  
Conseil canadien des normes  
Corporation commerciale canadienne  
Énergie atomique du Canada, limitée  
Exportation et développement Canada  
Marine Atlantique S.C.C.  
Monnaie royale canadienne <sup>2,4</sup>  
Société canadienne des postes <sup>2</sup>  
Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Société des ponts fédéraux  
Société du Centre national des Arts  
Société du crédit agricole  
Société Radio-Canada <sup>3</sup>  
Via Rail Canada Inc.  
Administration portuaire de Halifax  
Administration portuaire de Montréal  
Administration portuaire de Nanaimo  
Administration portuaire de Québec  
Administration portuaire de Port-Alberni  
Administration portuaire de Prince-Rupert  
Administration portuaire de Saint-Jean  
Administration portuaire de Sept-Îles  
Administration portuaire de St. John's  
Administration portuaire de Thunder Bay  
Administration portuaire de Toronto  
Administration portuaire de Trois-Rivières  
Administration portuaire de Vancouver  
Administration portuaire de Windsor  
Administration portuaire du fleuve Fraser  
Administration portuaire du North-Fraser  
Administration portuaire du Saguenay

<sup>1</sup> Les marchés publics suivants sont exclus des dispositions de la présente annexe : les marchés publics conclus par une administration fédérale de pilotage et portant sur des services de pilotage et l'exploitation et les services de bateaux-pilotes en vue d'assurer le respect des règlements de sécurité.

<sup>2</sup> La présente annexe ne s'applique pas aux marchés publics portant sur les services par la Société canadienne des postes et la Monnaie royale canadienne. Cependant, le gouvernement fédéral encourage fortement ces deux entités à adopter des pratiques en matière de passation de marchés publics qui respectent les dispositions de la présente annexe en ce qui concerne les services visés par les accords commerciaux internationaux signés par le Canada.

<sup>3</sup> Les marchés publics suivants sont exclus des dispositions de la présente annexe : les marchés publics conclus par la Société Radio-Canada pour les services qui suivent : services de communication, enquêtes, sondages, mesures de l'audience et analyses.

<sup>4</sup> Les marchés publics suivants sont exclus des dispositions de la présente annexe : les marchés publics de la Monnaie royale canadienne portant sur des produits ou des services utilisés dans la production d'articles autres que les pièces de monnaie canadiennes.

**Annexe 502.3****D. Consortiums d'achat**

1. Les entités faisant partie de consortiums d'achat dans le but de regrouper leurs achats doivent s'assurer que les achats de tels consortiums sont compatibles avec les dispositions de la présente annexe.
2. On entend par \* consortium d'achat+, un groupement de deux entités ou plus, constitué dans le but d'augmenter leur efficacité et de réaliser des économies d'échelle, qui regroupe en un processus commun leurs besoins et leurs activités en matière d'acquisition. Les consortiums d'achat comprennent également les accords de coopération en vertu desquels certains membres administrent, pour le groupe, les achats dans le cas de marchés précis, ainsi que d'autres accords collectifs plus formels en vertu desquels une organisation administre les marchés publics pour le compte de ses membres. Les consortiums d'achat peuvent englober diverses entités, tant du secteur public que du secteur privé, de même que des organisations sans but lucratif.
3. En ce qui concerne les achats effectués par des consortiums d'achat, les Parties s'engagent à ne pas émettre de directives discriminatoires à l'endroit de fournisseurs d'autres provinces pour ce qui est des marchés publics visés par la présente annexe.